

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 9 août 2012 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard, que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche, que les procès-verbaux de l'assemblée tenue le 5 juillet 2012, soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette:

- 1.- D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée; et
- 2.- D'accepter les virements ou écritures mentionnés ci-dessous constituant des ajustements au budget en cours en conséquence d'une augmentation des revenus ou dépenses, d'une diminution des revenus ou des dépenses ou d'une appropriation de surplus ou réserve, savoir:

Subvention à l'entretien du réseau routier

Ajustement de budget

01.382.90.071 – Subvention pour pavage & réfection + 80 000.00
 03.130.00.999 – Immobilisation réseau routier + 80 000.00

Selon revenus facturés – Dérogation mineure

Ajustement de budget

01.148.20.000 – Recouvrement divers + 431.00
 02.610.00.340 – Urbanisme – avis publics + 351.00
 02.610.00.990 – Urbanisme – divers + 80.00

Entraide incendie – selon facturation

Ajustement de budget

01.148.20.000 – Recouvrement divers + 2 866.00
 02.220.00.110 – Incendie rémunération + 1 307.00
 02.220.00.201 – incendie contribution employeur + 215.00
 02.220.00.610 – Incendie – fournitures + 1 344.00

Recouvrements – Barrage Denison

Ajustement de budget selon facturation

01.148.20.000 – Recouvrement divers + 12 885.00
 02.610.00.410 – Urbanisme – Service professionnels + 12 885.00

Services rendus – M.T.Q – Post-saison

Ajustement de budget

01.139.00.098 – Services rendus – divers + 12 012.00
 02.331.00.621 – MTQ – calcium/gravier + 7 704.00
 02.331.00.430 – M.T.Q. Immatriculation + 2 469.00
 02.310.00.990 – Travaux publics – administration + 1 839.00

Services comptables 2011 traités en 2012

Ajustement de budget

01.158.00.000 – Appropriation de surplus libre + 10 700.00
 02.190.00.410 – Services professionnels + 10 700.00

Ajustement de budget

02.130.00.410 – Services professionnels - 4 000.00
 02.190.00.410 – Services professionnels + 8 000.00
 02.190.00.990 – Autres dépenses n.c.a. - 4 000.00

Ajustement de budget – Service incendie

03.120.00.610 – Immobilisations incendie - 26 000.00
 02.220.00.110 – Incendie – Rémunération + 10 000.00
 02.220.00.610 – Incendie – Fournitures + 9 000.00
 02.220.00.310 – Incendie déplacements + 7 000.00

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et
secrétaire-trésorier**

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, que soient acceptées les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, à l'exception de la dépense au nom de « Scellement de fissures Inc. » savoir:

- Rémunérations et contributions de l'employeur	130 023.00
- Administration	4 743.00
- Sécurité publique	6 170.30
- Transport routier	83 688.57
- Hygiène du milieu	59 303.72
- Aménagement et urbanisme	3 243.40
- Loisirs et culture	10 132.13
- Financement	-----,--
- Immobilisations/Investissements	13 061.13
Total :	310 365.90

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- Aucune personne présente dans la salle n'a de représentations à soumettre à l'attention des membres du Conseil.

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- **2362 – 2012** – Francis Jacot – Reconfiguration de droit acquis;

Considérant que cette demande vise à reconfigurer le droit acquis découlant de la résidence acquise de Guy Bourassa afin de démolir cette dernière et d'en construire une nouvelle qui soit plus éloignée du chemin public;

Considérant que cette demande n'a pas pour effet de permettre l'ajout d'une résidence;

Considérant que faire droit à la demande n'aurait aucun effet négatif sur le peu d'activité agricole du secteur;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de faire droit à la demande soumise.

ADOPTÉ

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois juillet, est remise à chacun des membres du Conseil indiquant une valeur totale de \$ 1,783,301.00 pour ce mois et un cumulatif d'année pour une valeur totale de \$ 6,271,997.00.

CORRESPONDANCE / RESOLUTION

- **2363 – 2012** - Marc André Lépine & Lyne Thiffault – Acquisition d'une partie de l'ancienne emprise de la route 255 – Approbation de principe en fonction de l'entrée en vigueur de la réforme cadastrale et de la politique des emprises excédentaires au M.T.Q.;

Considérant que la demande vise un immeuble qui apparaît excédentaire pour l'emprise de la route 255 à la hauteur de cette propriété (477 Route 255);

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité acquiesce à la demande formulée aux conditions suivantes, savoir :

- 1° Les frais d'acte seront à la charge des demande urs tout comme ceux

d'enregistrement de localisation ou d'arpentage;

2° Les frais d'opération cadastrale, s'il en est, seront également à la charge des demandeurs;

3° La cession sera faite en considération du paiement de la somme de \$1.00;

4° De façon générale tous les frais de quelque nature que ce soit seront à la charge des demandeurs;

Le Maire et le directeur général sont autorisés de signer pour et au nom de la Municipalité cet acte de cession ou de vente, selon le cas, et à faire toutes les déclarations nécessaires à la mise en exécution de la présente résolution.

ADOPTÉ

- **2364 – 2012 - Chevaliers de Colomb de Danville** – Invitation à participer au « souper gagé » de la Fête au Village du 1^{er} septembre 2012 et programmation - inclus 10 billets pour le souper à \$16.00 chacun – Autorisation pour émission d'un chèque au même montant ?

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité contribue financièrement à la tenue de cette activité par le paiement de 10 billets à raison d'une somme de \$16.00 chacun et que le chèque soit mis en conséquence.

ADOPTÉ

- **2365 – 2012 - Symposium des Arts** – Diverses demandes dont la fermeture d'une partie de la rue Grove pour l'installation d'un « bistro » avec chapiteau – Serait du Jeudi 30/08 en après-midi au Mardi 4 septembre à 10h00;

Considérant l'importance de favoriser une animation centrale de l'événement;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité acquiesce à la demande formulée et autorise la fermeture de cette section de la rue Grove comprise entre la rue Water d'une part et les rues Crown et Mgr. Thibault d'autre part pour permettre l'installation d'un chapiteau et ce du jeudi 30 août 2012 à compter de 13h00 jusqu'au mardi 4 septembre 2012 10h00;

Le service des travaux publics étant autorisé d'installer les « barricades » nécessaires et de procéder à la signalisation requise à cet effet;

Également le service des Travaux publics est autorisé de collaborer au déplacement du matériel nécessaire à la tenue de l'événement comme par les années passées.

ADOPTÉ

- **2366 – 2012 - Robert Mercier** – Demande de modification du règlement de zonage pour les lots 6A & 7A – Partie du cercle formé par les chemins Laroque et St-Georges Nord;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que le Service de l'Urbanisme soit autorisé de relancer le dossier en rappelant au demandeur qu'il existe des frais à payer avant de commencer le processus d'amendement demandé.

ADOPTÉ

- **2367 – 2012 - Carrefour Jeunesse Emploi** – Demande de contribution financière au montant de \$500.00 pour l'édition 2013 de Place aux Jeunes (2012 = \$500.00);

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité confirme à « Carrefour Jeunesse-Emploi » qu'elle entend participer, en 2013, à raison d'une somme de \$500.00 pour l'organisation de 2 activités dans le cadre de son programme « Place aux Jeunes » soient les séjours exploratoires et le colloque « Mon Avenir, Ma Région ».

ADOPTÉ

- **2368 – 2012 - M.T.Q.** – Lettre annonçant la mise en place d'une campagne publicitaire concernant les « Villages-Relais » et la nécessité pour les participants de s'assurer de respecter les exigences de la charte qualité;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité adresse une lettre de félicitations pour cette initiative visant à faire la promotion des Villages-Relais établis à travers le Québec et que le Maire soit autorisé de la signer au nom de tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

- **2369 – 2012 - Entreprises Agricoles M. Breton Inc.** – Demande pour autoriser la relocalisation du permis de boisson du 22 de la route 116 au 23 de la Route 116 sous le même nom;

Considérant les dispositions du règlement de zonage;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité indique son accord au transfert du permis 9293275 de l'établissement 1 354 414 du 22 de la route 116 au 23 de la route 116;

Quel e directeur général soit autorisé de signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette demande.

ADOPTÉ

- **2370 – 2012 - Michael St-Cyr** – Demande d'autorisation pour traverser le chemin Demers à +/- 250 mètres de l'intersection avec le chemin Claremont avec une conduite d'eau pour augmenter la réserve d'eau de cette exploitation agricole;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité acquiesce à la demande formulée aux conditions suivantes :

- 1° Le demandeur sera responsable des travaux tant de leur réalisation, que de leurs frais et des dommages qui pourraient en résulter; et
- 2° Le demandeur devra assurer une signalisation ad équate des travaux; et
- 3° Le demandeur sera responsable de la localisation et protection des infrastructures souterraines pouvant se retrouver à l'endroit retenu (ex : câbles du Bell, etc...);
- 4° Le demandeur devra s'assurer d'une remise en état des lieux comme ils pouvaient se retrouver avant leur réalisation;
- 5° Assurer en tout temps la libre circulation des véhicules routiers pendant les travaux et aviser la Municipalité lors du début de ces derniers.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2371 – 2012 – Terrain de tennis double** – Recommandations de l'ingénieur;

Considérant l'autorisation finale accordée par la Ministre de l'Éducation, Sports et Loisirs en date du 30 juillet 2012 et l'indication à l'effet que l'aide financière sera de 50% du coût des travaux pour un maximum de \$106,576.00;

Considérant l'annonce de la nécessité de signer une convention d'aide financière à l'effet que la subvention sera versée sur une période de 10 ans et de la nécessité de terminer les travaux pour le 31 mars 2013;

Considérant les recommandations de l'ingénieur au dossier;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité entérine les recommandations de l'ingénieur et octroie le contrat pour la construction d'un terrain de tennis double à la compagnie « Les Pavages Lavallée et Leblanc Inc. » pour la somme totale de \$342,552.59;

Que le Maire et/ou le directeur général soient autorisés de signer pour et au nom de la Municipalité tant le contrat à intervenir pour la réalisation des travaux que la convention d'aide financière entre la Ville et le Ministère de l'Éducation, Sports et Loisirs.

ADOPTÉ

- **2372 – 2012 – Pavage de la rue Hémond** – Réalisation d'une bordure – Recommandations de l'ingénieur;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité entérine les recommandations de l'ingénieur au dossier du pavage de la rue Hémond en autorisant la réalisation d'une « bordure » d'une longueur totale de +/- 330 mètres, incluant le coffrage manuel pour une partie, à raison d'une somme de \$18,645.00 plus taxes applicables.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **AVIS DE MOTION** – Branchements au réseau d'égouts municipal – Clapet de retenue;

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Francine L. Girard à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente elle proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement amendant le règlement numéro 7-1999 de manière à y inclure des dispositions relatives à l'obligation d'installation un clapet de retenue pour tout branchement à l'égout municipal et ce tant pour les constructions existantes que pour les nouvelles;

Un exemplaire du projet est remis à chacun des membres du Conseil pour en éviter la lecture intégrale lors de son adoption.

- **2373 – 2012 – Parc Donald Roy** – Relocalisation de la toilette des dames;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que soit examinée la faisabilité d'une relocalisation de la « toilette des dames » du Parc Donald Roy dans le local de ce qui était utilisé comme cantine et qu'à cet effet les « Services de chauffage Lemay » soient mandatés d'évaluer la faisabilité de cette relocalisation.

ADOPTÉ

- **2374 – 2012** – Urbanex – Plan directeur des parcs et espaces verts et plan d'action en loisirs – Offre de service;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité accepte l'offre de services soumise par monsieur Yves Gaillardetz pour la firme « Urbanex » telle que décrits dans le document portant la date du 9 août 2012 (dossier : 102753.001) et ce pour la somme de \$12,560.00 plus taxes.

ADOPTÉ

- **2375 – 2012** – **Plan d'action en loisirs** – Diffusion publicitaire de la disponibilité d'un sondage;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité, dans le cadre de la réalisation d'un « Plan d'action en loisirs », procède à la réalisation d'un sondage selon l'ébauche soumise à la présente assemblée et qu'à cet effet la Municipalité autorise les modifications nécessaires à son site internet pour inviter la population à participer à un sondage ainsi que d'autoriser la diffusion de messages publicitaires sur la ondes de CJAN pour ce même sondage à raison d'un minimum de 16 messages au coût de \$11.00 chacun.

ADOPTÉ

- **2376 – 2012** – **Scellement de fissures d'asphalte** – Retenue de paiement et retenue de services;

Considérant les résultats obtenus suite aux travaux de scellement de fissures sur une partie de la rue Water;

Considérant qu'il est important que la Municipalité procède aux essais nécessaires pour établir la meilleure solution applicable au scellement de fissures dans l'asphalte;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité :

- 1° Autorise le paiement de 50% de la facture reçue de « Scellement de fissures d'asphalte Inc. » et qu'une lettre soulignant l'insatisfaction de la Municipalité à l'égard des résultats obtenus soit transmise avec le

paiement demandant par la même occasion que des explications soient données par l'entrepreneur; et

- 2° Autorise une dépense de \$3,000.00 pour procéder, à titre comparatif, au scellement de fissures par un autre entrepreneur « Pavage SM/Enduits SM » selon une autre méthode sur la rue Water en continuité des travaux réalisés de façon à pouvoir apprécier la différence entre les 2 types de travaux.

ADOPTÉ

- **2377 – 2012** – **Fédération des OEuvres de charité** – Disponibilité de locaux;

Considérant qu'il sera procédé à la réfection de l'entrée latérale nord du centre communautaire Mgr. Thibault au cours des prochaines semaines;

Considérant que ces travaux auront pour effet de rendre disponibles les locaux du sous-sol et que le Conseil a la ferme intention d'y relocaliser le Comptoir familial de manière à permettre l'agrandissement de la bibliothèque municipale;

Considérant qu'en date du 29 janvier 2012 la Fédération des Œuvres de charité Danville-Shipton a fait part des besoins à satisfaire pour cette relocalisation du comptoir familial;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité informe la Fédération des Œuvres de charité Danville-Shipton des conditions qu'elle offre à cette dernière quant à la disponibilité et accessibilité du nouveau local :

- 1° Seul le local utilisé antérieurement par les scouts sera mis à la disposition de cet organisme sans abattage de mur pour donner accès à quelque local additionnel que ce soit; et
- 2° L'accessibilité du sous-sol pour les personnes à mobilité réduite se fera par le biais d'un escalier aux marches allongées et sans descente expresse pour les chaises-roulantes ou marchettes;
- 3° Le déménagement de local se limitera, pour la Municipalité, à déménager le matériel mis en boîte par l'organisme;
- 4° La Municipalité procédera à l'installation d'un déshumidificateur, au changement des serrures, à la peinture du local sous réserve de son droit de refuser les couleurs choisies par l'organisme et verra à réparer et entretenir la salle de bain du corridor;
- 5° À l'égard des 2 cubicules du local, la Municipalité ne s'engage pas à y poser de portes avec serrures ni à y faire de tablettes pour la réalisation d'un garde-manger;
- 6° Quant à la fourniture d'un « bac vert » dans le corridor pour le recyclage des vêtements il devra y avoir des explications fournir

lesquelles permettront à la Municipalité de déterminer s'il lui revient ou non de la fournir.

ADOPTÉ

- **2378 -2012** – **Maison des Jeunes Au Point** – Appréciation du travail réalisé – Journal « Communau'Point »;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité adresse à la « Maison des Jeunes Au Point » ses plus sincères félicitations pour l'excellent travail réalisé au cours des derniers mois en relation avec la rédaction, production et distribution du journal « Communau'Point » et de l'excellente qualité de cette publication.

ADOPTÉ

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche, que la présente assemblée soit ajournée au Mardi, 21 août 2012 à 19h00.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**